

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE DE FORMATION

Date de dépôt :
Date d'approbation : 13/05/2004

« Informatique – S.O.S.-PC : installation
(convention : C.P.N.A.E.) »

Date d'application : 01/09/2004
Date limite de certification : 01/09/2005

Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
75 04 99 U21 V3	709	Informatique – S.O.S.- PC : installation (convention : C.P.N.A.E.) (16 p.)	75 04 99 U21 V2	709	Informatique : S.O.S.- PC (convention : C.P.N.A.E.) (40 p.)			NEANT			

CAPACITES TERMINALES

L'étudiant sera capable

face à une configuration matérielle courante et actualisée, vide de tout logiciel,

- ◆ d'installer et de configurer :
 - ◆ un système d'exploitation,
 - ◆ des périphériques parmi les plus couramment utilisés,
 - ◆ une application ;
- ◆ et d'en assurer l'intégration dans un réseau local.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra prouver une expérience actualisée et professionnelle dans l'installation, le dépannage d'une configuration informatique courante intégrée dans un réseau local.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Conformément aux dispositions de la convention, un étudiant par poste de travail et un maximum de 15 étudiants par groupe.

- ♦ des méthodes d'investigation des moteurs et des métamoteurs ;

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation INFORMATIQUE: UTILITAIRES D'UN SYSTEME D'EXPLOITATION WINDOWS / MAC (Convention : C.P.N.A.E.)- code : 75 33 99 U21 V1.

Et

Attestation de réussite de l'unité de formation INFORMATIQUE : RECHERCHE D'INFORMATIONS SUR INTERNET (Convention C.P.N.A.E.) – code 75 34 95 U21 V1.

2.3. Conditions particulières d'accès

Dans le cadre de cette unité, les participants devront répondre à l'obligation légale de formation imposée par la Convention collective du 05 mai 1999 de la Commission paritaire 218.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Laboratoire d'informatique - maintenance	CT	S	12
3.2. Part d'autonomie			4
Total des périodes			16

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

*à travers toutes les activités d'enseignement,
en respectant les règles de précautions ,*

- d'identifier et installer les différentes composantes d'un PC (assemblage complet d'un PC);
- d'installer un système d'exploitation et une application ;
- d'installer des périphériques ;
- de configurer l'ordinateur ;
- de partager des périphériques et des fichiers sur un petit réseau ;
- de rechercher des informations techniques sur le *World Wide Web* ;

5.

INFORMATIQUE - SOS-PC : INSTALLATION

(Convention : C.P.N.A.E.)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité doit permettre à l'étudiant de se familiariser avec des opérations de maintenance matérielle et logicielle de premier niveau.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

*face à un système informatique connu,
en respectant les règles et contraintes d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique,
en utilisant les commandes appropriées :*

- ◆ employer correctement les fonctions essentielles des programmes utilitaires rencontrés pour :
 - ◆ identifier les diverses caractéristiques de l'environnement informatique proposé;
 - ◆ réaliser la sauvegarde des informations et en assurer la restauration;
 - ◆ proposer une démarche de résolution du problème;
 - ◆ choisir avec pertinence un logiciel correspondant à la situation-problème.

*face à un système informatique connu,
en utilisant un logiciel de navigation dans sa version utilisée lors de l'apprentissage,
en respectant les règles d'utilisation du logiciel,
en utilisant les commandes appropriées,*

- ◆ de mettre en œuvre une stratégie réfléchie de recherche d'informations sur le Web ;
- ◆ d'exploiter, d'une manière appropriée, les ressources :
 - ◆ du logiciel de navigation ;

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE - S.O.S.-PC : INSTALLATION

(Convention : C.P.N.A.E.)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 75 04 99 U21 V3 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 709 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du
sur avis conforme de la Commission de concertation

13/05/04

Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 19 Mai 2004
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

1

Monsieur Jacques LEFERE
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: CC / Document de référence interréseaux

Objet : Document de référence interréseaux (convention) - Régime 1

Unité de formation : INFORMATIQUE-S.O.S.-PC:INSTALLATION (CONVENTION:C.P.N.A.E.)
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION
Code Référence : 750499U21V3
Domaine : 709 Economie-SE:informatique

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir le document de référence relatif à l'unité de formation
mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

P.O. Le Directeur général adjoint,

Julien Laermans



Nicole SCHETS
Directrice

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Mr Abrassart ou Melle Cacheux (02/210.58.57)